

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 15 SEPTEMBRE 2017

N°2017-06-07

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 42  
Conseillers votants : 40  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Palais du Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. Mme LELIEVRE Dominique, GUERN Joël, M. BUZARD Laurent, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)

Etaient présents sans droit de vote :

Mme GARNEAU Janine, M. PETIT Bernard, M. ROBIN Eric.

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BOBE Philippe, M. PROVOST Jean-Jacques, M. TETOIN Gaël, M. BERNATET Rolland, M. ELION Jean-Pierre, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, M. MARRAUD Jean-Luc, M. MAUGET Bernard, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HUNEAU Patrick, M. HUGUES Jacky, M. VERGNION Philippe, Mme POIRIER Sylvie.

**N°7 - Objet : Modification du prix du repas fourni par la cuisine centrale de Barbezieux au foyer de personnes âgées de Barbezieux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire la convention du 22 novembre 2012 signée avec la commune de Barbezieux dans le cadre de sa participation aux frais de repas élaborés par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer des personnes âgées et l'avenant n°1 modifiant le coût du repas à 5.80 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Dès lors que cette situation perdure et semble donner satisfaction, Monsieur le Président propose de réviser la tarification du repas, qui repose sur le coût réel du service. Il conviendra alors d'établir un nouvel avenant à la convention précitée.

Le nouveau coût a été calculé par les services et présenté à la commune de Barbezieux. Il s'élève à 6.10 € par repas.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- fixe le coût d'un repas élaboré par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer des personnes âgées à 6.10 € / repas à compter du 1er Janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

*La recette sera imputée à l'article 7067 du budget affaires scolaires.*

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : **25 SEP. 2017**.....  
Publié ou notifié le : **25 SEP. 2017**.....  
Touvérac, le **25 SEP. 2017**.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 25 septembre 2017  
le Président,  
Jacques CHABOT.



## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

### Participation aux frais de repas élaborés par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer de personnes âgées

#### AVENANT N°2

Entre les soussignés :

**La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire**

26, rue Marcel jambon 16300 Barbezieux

Représentée par Monsieur André MEURAILLON, en sa qualité de Maire

Dûment habilité par délibération en date du .....

Ci-après désignée « la Commune »

d'une part,

Et

**La Communauté de Communes des 4 B sud Charente,**

Le Vivier, 16 360 Touvérac

Représentée par Monsieur Jacques CHABOT, en sa qualité de Président

Dûment habilité par délibération n°

Désignée ci-après « la CdC4B »

d'autre part,

**Vu** la convention de prestation de service en date du 22 novembre 2012 régissant les conditions de fabrication des repas par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer de personnes âgées de Barbezieux

#### Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

La convention de prestation de service du 22 novembre 2012 est modifiée comme suit :

**Article 2 – Facturation :**

La commune de Barbezieux s'engage à rembourser les repas au vu d'un état mentionnant le nombre de repas réellement produits.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le prix unitaire d'un repas fourni aux aînés est fixé à 6.10 €.

La périodicité de remboursement des repas est annuelle. L'avis des sommes à payer interviendra à terme échu, soit au mois de janvier de chaque année.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Touvérac, en trois exemplaires le ..... 2017.

**Pour la commune  
de Barbezieux-Saint-Hilaire**

André MEURAILLON  
*Maire*

**Pour la Communauté de Communes  
des 4B Sud-Charente**

Jacques CHABOT  
*Président*

